

PDC du canton de Berne

Communiqué aux médias

29 août 2019

Jusqu'à quel point le pouvoir judiciaire bernois peut-il être indépendant ?

Aujourd'hui, le Tribunal administratif bernois a soutenu l'annulation de la décision de la population de Moutier de rejoindre le canton du Jura.

Le PDC bernois prend acte du verdict. Cependant, des doutes fondamentaux subsistent quant à l'indépendance de la justice bernoise : le vote de Moutier a été l'un des scrutins les mieux surveillés de l'histoire suisse récente. Le résultat a été un oui au changement de canton. Comment la justice bernoise - systématiquement prise dans un conflit de loyauté pour ainsi dire - peut-elle juger en toute indépendance ? En effet, les récits laissent penser que des deux côtés, tant par les partisans bernois que par les autonomistes, des erreurs mineures ont peut-être été commises. Cependant, dans les enquêtes de la préfète ainsi que dans la décision du Tribunal administratif, l'accent est mis uniquement sur le côté autonomiste. La justice bernoise est-elle aveugle d'un œil ?

Un Oui doit être un Oui, un Non, un Non. La démocratie doit être respectée et garantie. La justice bernoise, possiblement aveuglée d'un œil, a pris une décision hautement douteuse. Espérons que le Tribunal fédéral parviendra à tirer les faits de l'affaire et les conclusions correspondantes en toute impartialité.

{lien vers le communiqué du PDC Moutier et PDC Jura Sud}

Informations :

- Béatrice Wertli, présidente du PDC du canton de Berne: 079 873 88 88 08
- Mohamed Hamdaoui, député PDC au Grand Conseil: 076 646 02 89
- Philippe de França, vice-président du PDC Bienne-Seeland: 076 347 00 07

www.cvp-be.ch

Twitter: <https://twitter.com/cvpbe>

Facebook: www.facebook.com/cvpbe